

# LEVIS TRAIL

## REGLEMENT

### SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020

#### Article 1 : Comité d'organisation

Lévis Trail est organisé par l'Association « Lévis Trail », association régie par la Loi de 1901.

Le trail « Lévis Trail » est organisé sur les communes de Lurcy-Lévis, Pouzy-Mésangy et Neure en partenariat avec le Comité départemental d'athlétisme de l'Allier, les municipalités de Lurcy-Lévis, Pouzy-Mésangy et Neure.

Le parcours va presque exclusivement emprunter des chemins mais également des lits de ruisseaux, des monotraces voire même hors-traces et routes départementales.

Il a lieu le samedi 12 septembre 2020.

#### Article 2 : Participation

Ce règlement s'applique à toutes les courses et randonnées.

\*Les randonnées de 10 kms et 20 kms sont ouvertes à tous. Les enfants devront être accompagnés d'un adulte. Animaux acceptés, tenus en laisse.

\*La course enfants de 1 km est ouverte aux enfants de 7 ans à 9 ans. Certificat médical et autorisation parentale obligatoires. Epreuve non-chronométrée.

\* La course enfants de 2 kms est ouverte aux enfants de 10 et 11 ans. Certificat médical et autorisation parentale obligatoires. Epreuve non-chronométrée.

\* la course enfants de 3 kms est ouverte aux enfants de 12 et 13 ans. Certificat médical et autorisation parentale obligatoires. Epreuve non-chronométrée.

\* la course enfants de 5 kms est ouverte aux enfants de 14 à 15 ans. Certificat médical et autorisation parentale obligatoires. Epreuve non-chronométrée.

\*L'épreuve des 10 kms est ouverte aux licencié(e)s FFA, FFTRI et non licencié(e)s, à partir de 16 ans. Certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition pour tous et autorisation parentale pour les enfants. Epreuve chronométrée avec classement.

\*L'épreuve des 20.800 kms est ouverte aux licencié(e)s FFA, FFTRI et non licencié(e)s, à partir de 18 ans. Certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Epreuve chronométrée et classement.

\*L'épreuve des 33.500 kms est ouverte aux licencié(e)s FFA, FFTRI et non licencié(e)s, à partir de 18 ans, par équipe de 2 ou individuel. Certificat médical obligatoire de non contre-indication à la course à pied en compétition. Epreuve chronométrée et classement.

Dans le souci de respecter le cadre naturel du site, il est strictement interdit de jeter tout détritrus sur les parcours. Lévis Trail se veut écoresponsable. SOYONS TOUS RESPONSABLES !

### Article 3 : Distances

- Randonnées 10 kms
- Randonnées 20 kms
- Course enfant 1 km
- Course enfant 2 kms
- Course enfant 3 kms
- Course enfant 5 kms
- Trail 10 kms : dénivelé positif +100m
- Trail 20.800 kms : dénivelé positif +150m
- Trail 33.500 kms : dénivelé +300m

### Article 4 : Inscriptions

Inscription via le site chronosphère.

L'inscription aux courses 10 kms et 20.800 kms doit faire l'objet d'une inscription individuelle, idem pour les formats « randonnées ».

Inscription à la course des 33 kms en individuel ou par équipe de 2.

Toute inscription non complète ne sera pas validée.

Vous devrez présenter le jour du trail :

- Une pièce d'identité, si vous avez transmis à une copie de certificat médical ou votre numéro de licence.
- ou une photocopie de la licence sportive en cours de validité (FFA)
- ou la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

L'absence d'un de ces documents valides, entraînera obligatoirement l'impossibilité de prendre le départ d'une course.

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement que sur présentation d'un certificat médical.

La date limite des inscriptions via le site est fixée 7 septembre 2020. Toute inscription effectuée après cette date sera majorée de 3 €uros pour les courses de 10, 20.800 et 33.500 kms.

En cas d'annulation de l'épreuve pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs (événement climatique, arrêté préfectoral, événement lié au terrorisme, refus de passage de dernière minute par un propriétaire...), aucun remboursement ne sera effectué.

## Article 5 : frais d'inscriptions

### Les participations :

Randonnées : 5€ par personne

Courses enfants : gratuit

Trail 10 kms : 8 €uros (+ 3€ pour toute inscription après le 7 septembre 2020)

Trail 20.800kms : 13 €uros (+ 3€ pour toute inscription après le 7 septembre 2020)

Trail 33.500 kms : 20 €uros (+ 3€ pour toute inscription après le 7 septembre 2020)

Ce tarif comprend un lot + maillot remis au moment du retrait du dossard pour les inscriptions via internet. Lot également remis aux randonneurs.

Toutes les inscriptions courses seront chronométrées.

Un tee-shirt sera vendu sur place au prix de 8€.

## Article 6 : Equipements

Equipements recommandés : sac trail - camel bag et/ou éco-tasse avec nécessaire perso liquide et solide et nécessaire sécurité (couverture de survie).

Prévoir un sifflet.

Le cani-cross est interdit.

Le dossard devra être tenu devant par 4 épingles à nourrice. La ceinture porte dossard est autorisée. Le dossard doit être lisible à chaque point de contrôle.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche. Le dossard devra être remis au responsable de poste.

Pour toute demande d'informations, merci d'écrire à [trail.lurcylevis@gmail.com](mailto:trail.lurcylevis@gmail.com)

Consulter page facebook « Lévis Trail ».

## Article 7 : Services généraux

Trail en semi autonomie : la semi autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que sur l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...).

### Ravitaillement :

- Marche 10 kms : ravitaillement proposé à l'arrivée.
- Marche 20 kms : 2 ravitaillements (11.500 kms et 20 kms).
- Trail 10 kms : ravitaillement proposé à l'arrivée.
- Trail 20.800kms : 2 ravitaillements (11.500 kms et 20 kms).
- Trail 33.500 kms : 3 ravitaillements (11.500 kms - 20.300 kms - 33.500 kms).

Individuelle accident : Les participants doivent être assurés personnellement en responsabilité civile.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou vol de matériel, d'accident, de défaillances dues à une mauvaise condition physique ou non-respect des règles d'organisation exposées lors du briefing.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

### **Article 8 : Sécurité**

Une équipe médicale composée de secouristes sera présente sur la ligne de départ et sur les parcours. 2 coureurs/balai fermeront et débaliseront les parcours. Les traversées de route seront assurées par des signaleurs. Le code de la route s'impose à chaque participant.

En cas de sortie du parcours, vous prenez des risques et votre responsabilité unique sera engagée.

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard (au ravitaillement, au poste de contrôle ou à l'arrivée).

### **Article 9 : Balisage**

Tous les tracés seront identifiés par couleur : JAUNE ROUGE BLEU et signalés par des flèches, rubalise et ainsi que fléchage au sol par de la bombe de peinture.

### **Article 10 : Assurances**

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'ALLIANZ MINARD & DESSEIGNE. Cette assurance couvre l'organisateur ainsi que les coureurs et randonneurs dans la mesure où ils se conforment à ce règlement.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence sportive. Les autres doivent personnellement s'assurer.

### **Article 11 : Reportage photos et droit à l'image**

Cette manifestation est couverte par le service communication de l'organisateur à des fins d'exploitation. Ces photos seront diffusées dans la presse locale et sur les supports de communication de l'organisateur.

En vous inscrivant à l'épreuve, vous accordez le droit d'utiliser votre image à des fins de communications autour de l'évènement et de les exploiter sans limite de temps.

### **Article 12 : Programme**

Remise des dossards :

- vendredi 11/09 de 18 heures à 20 heures : Street Art City de Lurcy-Lévis
- samedi 12/09 de 7 heures 30 à 9 heures : Street Art City de Lurcy-Lévis

Briefing et échauffement : 9 heures

## Départ :

- Randonnées 10 kms : départ 9h35
- Randonnées 20 kms : départ 9h35
- Course enfant : à partir de 10h30.
- Trail 10 kms : briefing échauffement 9h45 - départ 10h pour une arrivée avant 11h45.
- Trail 20.800 kms : briefing échauffement à 9h, départ à 9h30 pour une arrivée avant 12h30
- Trail 33.500 kms : briefing échauffement à 9h, départ à 9h30 pour une arrivée avant 13h30

La proclamation des résultats aura lieu pendant le déroulement des courses, sitôt le podium complet.

Des lots récompenseront les 3 premiers coureurs au scratch masculin et féminin de chaque course.

Verre de l'amitié et animations musicales, village exposants, parking, douche extérieur, repas.

### **Article 13 : Accès départ et arrivée**

Dossards : Stand « Dossards » Street Art City

Départ : Etang Street Art City

Arrivée : Etang Street Art City

Pour l'épreuve 33.500kms en équipe, les coureurs devront être autonomes pour aller au point de liaison et revenir à l'arrivée.

### **Article 14 : Renseignements**

DAVID LASSAUZE Tél. : 0687356960 Mail : [lassauze.david@orange.fr](mailto:lassauze.david@orange.fr)

CHRISTOPHE CAILLOT Tél. : 0673576851 Mail : [christophe.caillot621@orange.fr](mailto:christophe.caillot621@orange.fr)

EMAIL ASSOCIATION : [trail.lurcylevis@gmail.com](mailto:trail.lurcylevis@gmail.com)

FACEBOOK : Lévis Trail

SITE INTERNET : [www.trail.lurcylevis.com](http://www.trail.lurcylevis.com)